



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 8098

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante			
N° de rapport 23/16/11/02			
Concerne Contrôle dans le cadre d'une vente contrôle périodique Type d'habitation : maison pappartement quatres : de chausse			
Demandeur: Celticaleer - Selning			
Personne sur place :code EAN de l'installation :			
Adresse de la visite: Rece de la TAGNE, 35B - Y848 JALHAY			
Date de visite 14. M. Date d'émission : 14. M. Références client : V.C.			
Référentiel réglementaire : RGIE art. 🛘 271 💆 276 bis et dérogations 🍱 271 bis 🗖 278			
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11			
<u>Description de l'installation visitée</u> :			
Tension d'utilisation : Protection générale du branchement :			
Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.
Correspondances des schémas à l'installation		X	derog.
Etat du matériel électrique installé	X		23
Mesures de protection contre les contacts directs		X	
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test Note : différentiel plombé non plombable à nouveau plombé	X		
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		X	
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils	X		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	X		
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			V
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	X		-1
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :	X		
Résistance de dispersion de la prise de terre :, 5Ω	,	X	
Identification des appareils de mesure: reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent SOCOTEC BELGIUM asbi. Manquements / Notes: * Absence de plan electrique de l'ass'alle * Rebouches les esfaces l'accorts dans le conflet * la Resistance de Terre est beaucent Traf * le le le l'ass'alle de l'ass'alle de l'ass'alle de l'agent societé de l'ass'alle de			
Conclusion: certains motival a posti fixe			
L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.			
Conclusion: L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur. L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité pa au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente. Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier. Nom et visa de l'inspecteur: Nom et visa du demandeur pour réception:			
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.			
Nom et visa de l'inspecteur : Pour SOCOTEC BELGIUMASBL, WWW.certigreen.be Tél. 0471/580.708			
			1/2